



ISSN 1866-5268

ISSN en ligne 2261-2750

L'enseignement en Communauté germanophone de Belgique : histoire, institutions et enjeux actuels

Heinz Bouillon

Université catholique de Louvain
henri.bouillon@uclouvain.be

Reçu le 12-03-2018 / Évalué le 16-03-2018 / Accepté le 21-06-2018

Résumé

La Communauté germanophone de Belgique dispose aujourd'hui d'une grande autonomie pour gérer son enseignement. Après avoir rejoint la Belgique en 1919, les germanophones de cette petite région ont été soumis à plusieurs systèmes d'enseignement au gré des aléas de la politique internationale et nationale. Suite aux réformes de l'État successives, ils sont devenus constitutionnellement une Communauté et ils ont obtenu les moyens logistiques et humains pour gérer cette autonomie. L'article montre comment ils se sont organisés après ces tournants historiques. On peut d'ores et déjà dresser un premier bilan positif de ce transfert de compétences en s'appuyant, partiellement, sur les constats de certains acteurs majeurs. Enfin, certains défis pour les années à venir peuvent être dégagés dès à présent.

Mots-clés : enseignement, germanophone, politique, autonomie, identité

Der Unterricht in der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens : Geschichte, Institutionen und heutige Herausforderungen

Zusammenfassung

Die Deutschsprachige Gemeinschaft von Belgien verfügt heute über eine große Autonomie in ihrem Unterrichtswesen. Nachdem das kleine deutschsprachige Gebiet von 1919 zu Belgien gehörte, wurden seine Unterrichtsstrukturen vom Wandel der internationalen und nationalen Politik bestimmt. Durch die verschiedenen Staatsreformen wurden sie eine Gemeinschaft im Sinne der belgischen Verfassung und bekamen somit die personelle und finanzielle Ausstattung zur Verwaltung der Autonomie. Dieser Aufsatz schildert wie die Organisation nach dieser historischen Veränderung vonstatten ging. Bereits jetzt kann eine positive Bilanz dieser Übertragung von Kompetenzen gezogen werden, indem man sich teilweise auf die Feststellungen einiger Hauptakteure stützt. Abschließend werden einige Herausforderungen für die Zukunft herausgearbeitet.

Schlüsselwörter: Unterricht, deutschsprachig, Politik, Autonomie Identität

Teaching in the German-speaking Community of Belgium: History, Institutions and Contemporary Challenges

Abstract

The German-speaking Community of contemporary Belgium is to a large extent autonomous in the organization of its education system. After becoming part of Belgium in 1919, the members of this small region had to adapt to several education systems following the ups and downs of national and international political decisions. After several state reforms they have become a constitutional Community and have been granted the logistic and human resources to administrate their autonomy. The article shows how the Community has organized itself after these historical changes. A first positive assessment can be made after this transfer of competences, based partly on the testimonies of some of the major protagonists. And finally, some of the challenges for the years to come can already be outlined.

Keywords: Education German speaking, politics, autonomy, identity

La Communauté germanophone de Belgique jouit d'une autonomie relativement étendue. Nous allons examiner celle-ci sous l'angle de l'enseignement. Pour ce faire, nous parlerons d'abord de l'histoire, ensuite des nouvelles institutions mises en place, enfin nous tenterons de dégager les enjeux du futur en nous penchant sur les projets et visions des acteurs concernés.

1. Historique

1.1. Avant 1963

Jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, dans les territoires dont il est question ici, tous les habitants parlaient l'allemand. Tous ou presque. En effet, ce qu'on a appelé à l'époque les cantons Eupen-Malmedy-St Vith appartenaient à la Prusse, donc au Reich allemand, dont la frontière se situait en-deçà d'une ville francophone, Malmedy. Cette dernière faisait, en Prusse, l'objet d'une assimilation linguistique, alors qu'elle était romane depuis toujours. Les autres habitants de ces territoires parlaient essentiellement des dialectes germaniques. De ce point de vue, deux frontières séparaient les villages de ce petit territoire : au nord, on parlait le bas-francique, au centre le francique ripuaire et au sud le francique mosellan. Les trois groupes ainsi définis se rattachaient, du côté allemand, à de grandes communautés dialectales (Stedje, 2007 : 113). Il va sans dire que dans tous ces territoires, l'enseignement se faisait en allemand – le *Hochdeutsch* –, parlé par les classes aisées et qui servait de *lingua franca* : (Ammon, 1991 : 70).

Lors de la première guerre mondiale, les jeunes hommes des Cantons de l'Est avaient dû combattre sous le drapeau allemand. Après la défaite et le traité de Versailles, ces cantons devinrent belges en 1919. Il y eut, au début des années vingt, un référendum aux modalités très discutables pour confirmer ce changement. Depuis cette époque, pour bien marquer cette appropriation, on les appela souvent les « cantons rédimés » (terme qui ne plaît pas particulièrement à ses habitants). Afin d'intégrer ces cantons dans les différents systèmes belges, l'administration locale dut s'adapter au français. L'enseignement pouvait encore se faire en allemand à l'école primaire, mais l'enseignement secondaire s'orienta résolument vers un régime francophone.

Les élèves germanophones devaient donc suivre cet enseignement secondaire en français, ce qui leur rendait la tâche difficile. Entre les deux guerres surgirent des mouvements nationalistes appelés *Heim ins Reich* (« Retour au Reich », t.d.a.), qui réclamèrent à cor et à cri le retour des territoires dans le giron de l'Allemagne, considérée comme leur vraie patrie. Après avoir conquis la Belgique en mai 1940, Adolf Hitler intégra les Cantons Eupen-Malmedy-St Vith dans le Reich. Et du jour au lendemain, l'enseignement se fit à nouveau en allemand.

Pendant la guerre, un très grand nombre d'enseignants favorables aux idées nazies utilisèrent l'école à des fins politiques. Il en alla de même dans d'autres cadres, comme les clubs de gymnastique ou certaines associations culturelles. Après la défaite de l'Allemagne en 1945, certains de ces enseignants compromis s'enfuirent en Allemagne pour faire oublier leur passé, et d'autres furent démis. La Belgique s'efforça de pourvoir à leur remplacement par des instituteurs originaires de la région d'Arlon, où l'on pratiquait encore un dialecte allemand (le luxembourgeois, soit du francique mosellan) et aptes à reprendre les cours de primaire en allemand. Dans le secondaire, des cours se donnaient en français et d'autres en allemand (à Eupen et St Vith) ; les élèves qui choisissaient en revanche l'immersion complète en français faisaient leurs études secondaires à Malmedy ou Stavelot, comme c'est d'ailleurs encore le cas aujourd'hui. Dans l'immédiat après-guerre, tous ces programmes dépendaient du Ministère de l'Éducation Nationale, les programmes d'études étant pilotés par l'État central.

1.2. Depuis 1963 - La communautarisation

En 1963, l'État belge fixa définitivement les frontières linguistiques et l'allemand devint une de ses langues nationales (Witte, 2005). Dans les Cantons de l'Est, l'allemand devint *de facto* la langue officielle. Il faudra tout de même encore attendre quelques années et quelques réformes de l'État avant que les matières

d'enseignement et de culture soient *communautarisées*, autrement dit confiées aux habitants de la région germanophone. La création de la Communauté germanophone était un corollaire de la création des deux grandes Communautés, la flamande et la francophone : on ne pouvait refuser aux germanophones ce que l'on s'était octroyé à soi-même. Une première ébauche de cette autonomie fut le *Conseil culturel de la Communauté germanophone*.

Dans la foulée, le 1er janvier 1984, le législateur belge créa le Premier Conseil de la Communauté germanophone, avec un organe exécutif de trois ministres dont un Ministre-Président. Ce n'est que lors de la réforme de l'État de 1988-90 que ladite Communauté reçut une autonomie complète en matière d'enseignement : dorénavant, ce furent les autorités germanophones seules qui décidèrent de la structure, des programmes et de la mise en œuvre de l'enseignement dans leur Communauté¹.

Une des dispositions importantes fut de décréter que la langue d'enseignement en Communauté germanophone était l'allemand (décret du 9 avril 2004, article 4, §1), d'autres langues pouvant certes être enseignées, mais au titre de langues étrangères. Dans certaines écoles secondaires - par exemple l'Athénée d'Eupen - deux filières existaient encore à l'époque : une germanophone et une francophone. La nouvelle disposition entraîna la suppression de la filière francophone dans le secondaire. Le décret du 18 avril 2004, article 3, autorise encore une éventuelle filière francophone dans l'enseignement primaire, moyennant des conditions décretales strictes, mais dès le secondaire, la seule langue officielle d'enseignement est l'allemand.

Il subsiste toutefois une exception : le projet pilote de l'Athénée César Franck de La Calamine. Celui-ci fut autorisé à organiser un enseignement bilingue où des élèves francophones se mêlent dans la même classe à des élèves germanophones. Une partie des cours est assurée en allemand, l'autre en français. Les autorités attendent les résultats d'une évaluation qui est en cours, pour éventuellement permettre à d'autres écoles d'assurer le même type d'enseignement, comme nous le verrons plus loin.

Le vote de l'autonomie entraîna immédiatement la mise en place d'une administration permettant d'assurer l'application des décrets qui constituent désormais le cadre légal de l'enseignement dans la Communauté germanophone. Cette administration prévoit des structures d'inspection et d'évaluation. Nous verrons plus loin comment cet enseignement s'est structuré.

Le ministre responsable de l'enseignement s'occupe également des affaires culturelles et de l'utilisation de la langue allemande. Voilà pourquoi la Communauté

germanophone est représentée, depuis 2006, au Conseil de l'orthographe allemande². La Communauté germanophone a donc rejoint, pour ces aspects linguistiques, la grande communauté germanophone internationale.

2. Structures de l'enseignement germanophone

L'enseignement germanophone a hérité des structures mises en place antérieurement par l'Éducation Nationale. Parmi celles-ci, le Pacte Scolaire de 1958 accordait, dans un souci d'apaisement, une place aux différents réseaux organisateurs d'enseignement. Après la troisième réforme de l'État, la passation des pouvoirs s'opéra en douceur : du jour au lendemain, les écoles existantes ont continué à fonctionner mais sous une autre autorité, et les enseignants, qui sont tous restés en place, ont dans un premier temps continué à enseigner les mêmes programmes. C'est ainsi que furent maintenus en Communauté germanophone les trois réseaux d'enseignement : l'enseignement libre subventionné, l'enseignement officiel subventionné, l'enseignement de la Communauté.

Depuis 1990, c'est le Parlement de la Communauté germanophone qui détermine par décret le cadre légal d'organisation de l'enseignement. Il fixe le cadre général des programmes, les compétences à atteindre, mais ce furent les réseaux qui choisissent les méthodes d'enseignement et les moyens d'atteindre les objectifs fixés par les différents décrets.

Le décret du 31 août 1998 détermine les missions de l'école telles qu'elles doivent être appliquées par tous les pouvoirs organisateurs. Article 5 : « Toute école qui est organisée ou subventionnée par la Communauté germanophone doit accomplir une mission sociétale dans son travail de formation et d'éducation. Pour cette mission, il s'agit de viser, dans l'enseignement et dans toute autre activité pédagogique, les objectifs généraux qui sont précisés dans les articles de ce paragraphe³. » [t.d.a.]

Pour les environ 78 000 habitants, il y a en Communauté germanophone cinquante-huit écoles gardiennes, cinquante-sept écoles primaires, neuf écoles secondaires et même une école supérieure.

Cette école supérieure - *Autonome Hochschule in der Deutschsprachigen Gemeinschaft* - a un statut unique en Belgique : elle a été créée sur la base d'un décret spécial par la fusion des trois écoles supérieures organisées par les trois réseaux. Raison pour laquelle elle porte le titre d'École supérieure *dans* la Communauté germanophone (et non *de* la Communauté germanophone). Elle délivre trois titres de bachelier : enseignant de l'école gardienne/primaire, infirmier/infirmière, comptable.

Le ministre de l'enseignement, avec son cabinet et son administration, prépare la description des compétences à atteindre et les programmes-cadres pour garder l'enseignement germanophone à un bon niveau. Un certain nombre de dispositions sont coulées dans des décrets, d'autres font l'objet d'arrêtés ministériels. Les inspecteurs contrôlent régulièrement le niveau de l'enseignement et à des périodes précises, il y a des évaluations internes et externes.

Le défi de l'enseignement germanophone est de préparer les élèves et les étudiants à la vie active ou à la poursuite des études dans l'enseignement supérieur. Depuis la réforme de Bologne (2004-2009), les diplômés universitaires et autres ont une meilleure visibilité européenne. Et les étudiants se sentent dorénavant libres de s'inscrire dans une université allemande ou francophone. Mais pour les diplômés qui débouchent sur des professions protégées (l'agrégation pour les enseignants, qui ne vaut qu'en Communauté française par exemple), l'étudiant sera très prudent avant de faire son choix. Il y va en effet de son futur cadre de vie : en Belgique ou ailleurs.

C'est ainsi qu'une très grande majorité des étudiants de la Communauté germanophone continue à opter pour l'une ou l'autre université de la Communauté française : Louvain-la-Neuve, Liège, Bruxelles, Namur. Les étudiants germanophones y ont d'ailleurs des amicales régionales où ils s'échangent de bons conseils, en matière universitaire ou autre : l'*Eumavia* à Louvain-la-Neuve, la *Paludia* à Liège, etc. Suivre un enseignement universitaire en français après avoir fait ses études secondaires en allemand est un défi majeur. C'est pourquoi, les exigences posées aux cours de français dans l'enseignement secondaire sont très élevées, comme nous le verrons plus loin.

Les résultats sont très encourageants jusqu'à présent : une très grande majorité des étudiants effectuant ce passage de langue en premier baccalauréat le fait avec succès. Certes, bon nombre de professeurs du supérieur sont conscients de cette difficulté linguistique et se montrent compréhensifs (à l'instar, d'ailleurs, de ce qu'ils font avec les étudiants Erasmus), permettant à ces étudiants de passer le cap de la première année. Par la suite, intégrés, ils s'adaptent aux exigences des études pour devenir médecins, ingénieurs, enseignants, avocats, etc. Ces jeunes diplômés sont d'ailleurs de jeunes experts très recherchés car ils sont au moins bons bilingues. Il faut constater un exode permanent des diplômés germanophones, mus par des carrières attirantes en Belgique ou à l'étranger, obligés souvent à regret de quitter le territoire de leur communauté.

La Communauté germanophone a remplacé les écoles *spéciales* par des écoles appelées *Förderschulen*, expression que l'on pourrait traduire par *École*

d'encouragement des élèves. Par le décret du 11.05.2009, cette pédagogie adaptée est appliquée d'abord dans les écoles habituelles avec un programme individualisé par élève et, si la situation le requiert, dans les *Förderschulen*. Environ 2,57 % des élèves bénéficient de cette pédagogie adaptée, spécificité de la Communauté germanophone.

Deux points méritent encore une attention particulière concernant les structures de l'enseignement : le budget et la rémunération des enseignants.

Le budget

Le budget de l'enseignement représente plus ou moins 40 % de l'ensemble du budget de la Communauté germanophone. Le Ministre-Président Paasch a annoncé au parlement (document OP-081116) que ce budget passera de 102 millions en 2015 à 109 millions en 2017, soit une augmentation de 7 %. Il destine une grande partie de ces fonds à la pédagogie adaptée (*Förderpädagogik*) dont il a été question plus haut. Une autre partie servira à réduire la taille des classes, à la formation de promotion sociale et à l'intégration des enfants issus de l'immigration. Il y aura aussi une augmentation de barèmes pour les enseignants et le personnel, afin de rattraper le gel des rémunérations décidé il y a quatre ans pour des raisons budgétaires. Cette augmentation budgétaire montre bien l'importance que la Communauté germanophone attache à son enseignement.

La rémunération des enseignants

Dans une réponse à une question parlementaire, le Ministre Mollers reconnaît que le traitement d'un enseignant du primaire en Communauté germanophone est de 4,5 % inférieur à celui qu'il aurait en Flandre et de 2,5 % inférieur à celui de la Communauté française. L'instituteur est pris ici à titre d'exemple, mais une différence comparable s'observe pour les autres niveaux d'enseignement. Cette différence s'explique par l'acceptation raisonnable par les enseignants d'un revenu diminué, survenue il y a quelques années afin de ne pas grever le budget de la Communauté germanophone : le gouvernement n'avait pas voulu prendre le risque d'un endettement, que le maintien du niveau des rémunérations aurait entraîné. Le Ministre Président Paasch tente aujourd'hui de rattraper ce retard en augmentant le budget de l'enseignement. Comme nous le confiait (par lettre personnelle) le Ministre Mollers, il y a actuellement une forte pénurie d'enseignants en Communauté germanophone : « Nous devons à nouveau enthousiasmer les jeunes pour le métier d'enseignant, améliorer l'image de la profession et offrir une formation attrayante et de qualité. C'est pourquoi nous envisageons de former les enseignants du primaire à un niveau de *magistère*⁴». Cette ambition aura un coût, mais les autorités politiques semblent le prendre en compte.

3. Bilan actuel et perspectives

3.1. Bilan qualitatif

Responsable de son propre système d'éducation, la Communauté germanophone se demande évidemment où se situent les performances de son enseignement. Il n'existe pas beaucoup d'évaluations internationales à grande échelle, mais si l'on fait confiance aux résultats de la fameuse enquête PISA, on peut observer les chiffres suivants.

Évolution des résultats PISA en sciences naturelles (en points)

	2006	2009	2012	2015
Communauté flamande	522	526	519	515
Communauté germanophone	499	519	508	505
Moyenne OCDE	492	501	501	493
Communauté française	473	482	487	485

Évolution des résultats PISA en lecture (en points)

	2006	2009	2012	2015
Communauté flamande	522	519	518	511
Communauté germanophone	499	499	499	501
Moyenne OCDE	492	493	496	493
Communauté française	473	490	497	483

Évolution des résultats PISA en mathématiques (en points)

	2006	2009	2012	2015
Communauté flamande	543	537	531	521
Communauté germanophone	514	517	511	502
Moyenne OCDE	498	496	494	490
Communauté française	490	488	493	489

Dans ces trois tableaux comparatifs, les résultats de la Communauté germanophone sont inférieurs à ceux de la communauté flamande et supérieurs à ceux de la communauté française (lesquels, eux, sont inférieurs à la moyenne OCDE). Pour les sciences naturelles, la lecture et les mathématiques, les résultats de la Communauté germanophone se trouvent nettement au-dessus de la moyenne. En sciences naturelles et mathématiques, ils sont en baisse ces dernières années, mais

la moyenne générale l'est aussi. En lecture, les résultats sont constants, voire en légère hausse pour la Communauté germanophone.

La communication régulière des résultats PISA est largement commentée en Communauté germanophone, qui s'en trouve rassurée. Les acteurs de l'enseignement peuvent se réjouir des performances des élèves de leur communauté : ils sont clairement appréciables dans les trois domaines évalués en comparaison de leurs homologues européens. Ce constat valide à lui seul la gestion autonome de l'enseignement par la Communauté germanophone.

3.2. Bilan politique

Dans une communication personnelle (lettre du 6 novembre 2017), un des acteurs majeurs du transfert des compétences, le sénateur Karl-Heinz Lambertz⁵ nous a fait part de son analyse, dont nous traduisons un passage ci-après. À la question de savoir « Quel était le bilan de la communautarisation de l'enseignement de la Communauté germanophone ? », il répond :

« Le paysage scolaire a été systématiquement réorganisé (les écoles primaires avec des pouvoirs organisateurs communaux, les écoles secondaires avec des pouvoirs organisateurs communautaires et libres à parts équilibrées, plus une seule école supérieure avec un pouvoir organisateur *sui generis*). La Communauté a mis en œuvre un grand programme d'infrastructure se montant à environ cinq cent millions d'euros. Un programme de médiathèques scolaires a été réalisé, et peut être considéré comme un modèle en son genre. Le statut du personnel enseignant a été simplifié de manière radicale. Par des normes spéciales fixées dans des décrets, des petites écoles de village ont été sauvées (ce dont l'Europe pourrait s'inspirer). Les autorités ont posé les bases d'une conservation et d'une amélioration d'un multilinguisme à large échelle. La gestion des écoles a été considérablement améliorée par l'introduction d'un *middle-management*. Par l'adoption de programmes-cadres (*Rahmenpläne*), la qualité de l'enseignement a été significativement améliorée⁶ ».

À la question « Quelle était la réforme la plus importante ces dernières années en Communauté germanophone ? », le Ministre Mollers, actuellement en fonction, répond quant à lui (lettre personnelle) :

« Tous les centres psycho-médico-sociaux et centres de santé ainsi que le service à l'enfant et à la famille ont été rassemblés dans un « Centre pour le développement sain des enfants et des jeunes » (connu sous le nom de *Kaleido Ostbelgien*). Cela a été une des réformes les plus importantes et profondes de ces dernières années. De cette manière, nous avons créé un service qui accompagne les enfants et les

jeunes dès leur naissance et pendant leur pré-scolarité et toute leur scolarité. Il conseille, dans les domaines psychologiques, sociaux et médicaux, les parents et les enseignants dans leur travail d'éducation⁷. » [t.d.a.]

Au départ, Bruno Fagnoul, le premier Ministre Président de la Communauté germanophone, n'avait pas l'enseignement dans les compétences de son gouvernement. Il a toutefois établi les contacts avec le gouvernement national pour préparer le transfert de celui-ci, ce qui se fit plus tard (communication personnelle) : cette compétence a en effet été acquise et mise en œuvre dès les années 1990. Le Ministre Mollers, en fonction aujourd'hui, se propose d'élaborer avec tous les acteurs de l'enseignement germanophone « une vision globale 2030 ». Voilà les deux pôles, le point de départ et le point d'arrivée aujourd'hui.

Entre ces deux moments se trouvent des acquis indéniables. La Communauté germanophone a gagné son pari majeur en reprenant les structures et les enseignants de l'Éducation nationale pour s'approprier la gestion des programmes de l'enseignement primaire, secondaire et même supérieur ainsi que la gestion des personnes. Les résultats qualitatifs sont visibles, comme en témoignent les études PISA. Les différents gouvernements qui se sont succédé depuis le début de l'autonomie ont tous, quelles que soient les majorités politiques, œuvré dans la même direction : la qualité des enseignements et leur adaptation aux critères européens. C'est donc une réussite collective qui peut être saluée aujourd'hui. Ce défi étant relevé, la Communauté germanophone peut dégager aujourd'hui sa propre vision d'avenir.

En effet, les défis nouveaux ne manquent pas : comment aborder les problèmes scolaires des migrants, dans quelle mesure utiliser les nouvelles technologies, comment aborder les questions de genre, quelle place faut-il réserver aux plus faibles ? *Et cætera*. « L'hétérogénéité croissante dans nos classes est un grand problème pour les enseignants » (lettre de Moller⁸). Toutes ces questions sont dès à présent abordées par les autorités communautaires, mais il est trop tôt pour en dégager une trajectoire pour l'avenir.

3.3. Perspectives et enjeux

3.3.1. Le bilinguisme

La maîtrise de la première langue étrangère, le français, est sans conteste un des plus grands défis pour l'enseignement en Communauté germanophone. Comment est-il abordé aujourd'hui ?

Le français jouit par décret d'une place privilégiée dans l'ordre des langues étrangères. L'article 5 du décret du 19.04.2004 stipule aux § 1, 2, et 3 que le français est la première langue étrangère dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Il est même la seule langue étrangère dans l'enseignement primaire.

Un soin particulier est apporté à la construction des compétences en ces matières. Il n'y a cependant aucune institution qui, à l'heure actuelle, pratique l'immersion partielle précoce telle qu'elle est définie par exemple dans Bouillon & Descamps (2011a : 12-16). En revanche, dès l'école gardienne et primaire, les écoles organisent des *heures de contact* en français, puis des cours de français dans le primaire et le secondaire.

Les enseignants de français ont un statut particulier en Communauté germanophone puisqu'ils sont qualifiés de *maîtres spéciaux* pour lesquels les compétences sont vérifiées et dont le statut est dès lors protégé.

Certains élèves de la Communauté optent cependant pour l'immersion complète, mais hors Communauté germanophone, et fréquentent les écoles primaires ou secondaires de Waimes, Malmedy ou Stavelot notamment.

Alors comment évaluer le résultat ?

Lors d'une de ses visites aux étudiants germanophones de l'université de Louvain-la-Neuve, le Ministre de l'Enseignement de l'époque, Oliver Paasch, avait posé la question à la petite centaine d'étudiants présents : « Êtes-vous correctement préparés linguistiquement pour aborder l'enseignement supérieur ? » La très grande majorité se déclara satisfaite de l'enseignement secondaire, mais avoua avoir eu de sérieux problèmes d'adaptation pendant les deux ou trois premiers mois de la première année académique, surtout pour comprendre oralement les professeurs aux cours. Grâce aux notes de cours écrites, ils avaient toutefois, pour la plupart, pu combler assez rapidement ce déficit. Les étudiants issus de la Communauté germanophone doivent donc faire des efforts supplémentaires par rapport à leurs condisciples francophones pour décrocher leurs diplômes, mais lorsqu'ils sont parvenus à vaincre ces difficultés, ils ont une corde de plus à leurs arcs. Peut-être cet écueil de départ a-t-il pu écarter, à titre individuel, un certain nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur, mais une très grande majorité des étudiants germanophones parvient à terminer les études supérieures en français.

Par ailleurs, n'oublions pas non plus qu'aujourd'hui un certain nombre d'étudiants poursuit son parcours en Allemagne. Nous ne disposons cependant pas de chiffres précis sur ces mouvements. Mais aux dires des enseignants du secondaire, la grande majorité s'oriente plutôt vers l'enseignement supérieur francophone.

Revenons sur le cas exemplaire de la seule école bilingue, l'athénée César Franck de La Calamine.

Depuis l'année scolaire 2011-2012, l'école gardienne offre son enseignement dans les proportions linguistiques suivantes : dans la section germanophone, 60 % des activités se font en allemand et 40 % des activités en français ; dans la section francophone, 60 % des activités se font en français et 40 % en allemand. En appliquant la règle *une personne, une langue*, les équipes sont constituées de deux enseignants qui travaillent en tandem, chacun parlant dans sa langue maternelle. Les enfants de l'école bilingue sont donc chaque fois en contact avec un locuteur natif. Ces petites équipes doivent préparer leurs cours ensemble et elles portent ensemble la responsabilité de cet enseignement. Au fil des années, tous les niveaux de l'enseignement primaire ont été organisés de la sorte.

Le projet pilote est actuellement évalué par une équipe d'experts étrangers, mais à première vue, lors d'une visite, les résultats nous ont paru très prometteurs.

3.3.2. Performances et professionnalisation

La question politique qui sous-tend la plupart des décisions qui concernent la plus ou moins grande importance à donner à l'enseignement du français est motivée par la crainte d'une perte de connaissances de la langue maternelle. C'est un débat classique que l'on rencontre ailleurs qu'en Communauté germanophone : si un enfant est éduqué en deux langues, ne va-t-il pas privilégier l'une des deux au détriment de l'autre ? Ou en d'autres termes : l'enseignement par immersion précoce ne conduit-il pas inéluctablement à une moins bonne connaissance de la langue maternelle ? Depuis l'introduction de l'immersion précoce par Lambert et Tucker au Canada à la fin des années soixante, un grand nombre d'études ont prouvé le contraire : si l'enseignement en immersion est correctement organisé, à la fin du premier cycle, il n'y a pas de perte par rapport à la langue maternelle (Bouillon, 2014 : 191). Comme l'avait déjà prouvé une étude de chercheuses de l'université de Liège (Martine Poncelet et Anne-Catherine Nicolay), apprendre une langue étrangère n'est pas pénalisant. L'immersion bilingue précoce n'a pas d'effets néfastes sur les apprentissages scolaires. « Dans les trois tâches, les enfants placés en immersion linguistique depuis trois ans avaient en moyenne un taux d'erreurs similaire à celui de leurs camarades monolingues, mais ils étaient plus rapides. Bien que léger, l'avantage était significatif. » (Enseignons.be : 2013).

Pour la Communauté germanophone, il faut toutefois situer ce débat dans un contexte historique. Tout comme la Flandre – qui est restée très réticente à organiser un enseignement par immersion linguistique précoce et ce par crainte d'assister à un mouvement de francisation (comme ce fut historiquement le cas

pour le territoire bruxellois) –, certains germanophones éprouvent la crainte de voir leur population boudier la langue qu'ils ont toujours parlée, pour passer en masse à la langue française. N'ont-ils pas sous les yeux l'abandon du parler dialectal qu'est le francique mosellan par les habitants des environs d'Arlon, où ne reste du passé germanophone de la région que quelques toponymes (malgré des efforts de certains nostalgiques pour maintenir ce parler luxembourgeois) ?

Ce danger d'abandon de l'allemand est cependant devenu aujourd'hui une crainte chimérique. L'allemand n'est-il pas la première langue européenne, avec ses près de cent millions de locuteurs natifs ? L'attrait de l'économie allemande est évident, et sur le plan culturel, la plupart des préjugés qui avaient cours après la Deuxième Guerre mondiale se sont fortement atténués. Et la Communauté germanophone n'entretient-elle pas des liens forts dans l'Euregio Meuse-Rhin ? Ces arguments et d'autres sont là pour asseoir la conscience chez les germanophones qu'ils parlent une langue européenne, l'allemand, qu'ils n'ont pas intérêt à faire passer à l'arrière-plan.

Reste alors l'argument de la professionnalisation pour développer au maximum les connaissances du français, voire d'autres langues comme l'anglais et le néerlandais.

Sereni (2008 : 54) constatait déjà il y a dix ans : « L'enseignement des langues étrangères joue un rôle essentiel dans la Communauté germanophone. Aux fins d'améliorer la qualité de l'enseignement des langues étrangères, le gouvernement a créé le poste d'enseignant spécialisé en première langue étrangère. Les autres enseignants peuvent continuer à enseigner la première langue étrangère à la condition de remplir deux conditions importantes : ils doivent faire la preuve de leurs connaissances linguistiques et ils doivent pouvoir prouver qu'ils disposent de connaissances didactiques en langues étrangères. Les connaissances de français sont testées par le programme international DELF. » [t.d.a.].⁹ Les structures correctes et les personnes compétentes ont donc été mises en place pour garantir l'excellence de la formation en langues étrangères, continuellement encouragée par l'ensemble de la classe politique.

À l'heure d'Erasmus et d'autres initiatives pour encourager les Européens à sortir de chez eux, les germanophones ne sont pas en reste. Apprendre le français est bien vu, encouragé, apprécié.

3.3.3. La Communauté germanophone : un exemple à suivre ?

Il est incontestable que ce vaste mouvement, qui pouvait paraître risqué, de déplacer l'autorité sur l'enseignement de l'État central vers la petite Communauté germanophone est en soi une réussite. En cela, la démarche était innovante sur le

plan belge. Elle pourrait servir d'exemple dans d'autres États qui accepteraient d'accorder une autonomie partielle ou totale à une minorité qui souhaiterait organiser son enseignement dans une langue différente de celle de l'État central.

L'originalité de la solution adoptée en Communauté germanophone est la combinaison de deux axes solides : une exigence forte en matière d'enseignement de la langue maternelle et un choix explicite d'une langue étrangère prioritaire. En cela, la Communauté germanophone a refusé le repli sur soi, mais a injecté d'importants moyens financiers et humains dans des programmes multilingues.

Le projet pilote d'une école bilingue pourrait être généralisé en coopération. Il y a, tout près de la Communauté germanophone, bien des francophones qui pourraient être tentés par un parcours bilingue, les élèves ne manqueraient pas. Mais par ailleurs, pourquoi la Communauté française, voisine de la Communauté germanophone, ne ferait-elle pas la même chose de son côté ? Cette décision dépend bien entendu des autorités de la Communauté française, mais un projet pilote avec deux ou trois écoles de chaque côté de la frontière linguistique, qui offrirait un parcours bilingue, n'est pas difficile à imaginer. Les connaissances linguistiques des élèves en bénéficieraient certainement dans les deux communautés. Mais qui fera le premier pas ?

Certes, il est peu probable que les germanophones de Belgique s'imaginent servir d'exemple. Ce qui se dessine actuellement, c'est plutôt une prise de conscience qu'après les vicissitudes de l'histoire qui ont orienté leurs pensées - et leur enseignement - tantôt vers le monde belge francophone, tantôt vers le monde allemand, ils ont enfin pu concrétiser des structures qui leur permettent d'avoir une identité propre. La complicité qui les réunit, tous bords politiques confondus, est basée sur le ressenti de cette histoire. Et l'invention partielle de certains aspects de leur enseignement est tributaire de cette prise de conscience identitaire d'être le trait d'union entre deux très grandes cultures.

Conclusions

Laissons une dernière fois la parole au sénateur Lambertz. « Les transferts de grandes compétences ont pu être gérés avec succès par la petite Communauté germanophone. L'autonomie apporte en règle générale des améliorations qualitatives grâce à des solutions faites sur mesure. En définitive, pour parachever cette autonomie, la collaboration avec des partenaires par-delà les frontières linguistiques et étatiques s'avère la plupart du temps être la meilleure solution¹⁰».

C'est certainement sur la base de ces considérations que la Communauté germanophone pourra continuer à développer un enseignement de qualité, prônant des objectifs multilingues, ouvert sur ses voisins immédiats, enseignement qui devrait se montrer performant dans les comparaisons européennes.

Bibliographie

- Ammon, U. 1991. *Die internationale Stellung der deutschen Sprache*. Walter de Gruyter : Berlin - New York.
- Bitsch, M.T. 2004. *Histoire de la Belgique. De l'Antiquité à nos jours*. Éditions Complexe : Bruxelles.
- Bouillon, H., Descamps, M. 2011a. L'immersion linguistique par la pratique. Le cas de l'École primaire de Court-Saint-Etienne. In : Hiligsmann P., Beheydt L. *Au travail en immersion. Actes du colloque du 20 mars 2010 à Louvain-la-Neuve*. Presses Universitaires de Louvain. p.9-31.
- Bouillon, H. 2011b. « Les turbulences apaisées de l'orthographe allemande ». *Revue Générale*. p. 47-51.
- Bouillon, H. 2014. « L'enseignement par immersion linguistique précoce : un enseignement sélectif ? In : Degand, L. et al. *In het teken van identiteit. Huldeboek aangeboden aan Prof. dr. Ludo Beheydt*. Presses universitaires de Louvain. p.179-193.
- Bouillon, H. 2015. La réforme de l'écriture en allemand : des enseignements pour la politique linguistique francophone. In : *S'approprier le français. Pour une langue conviviale*. Service de la langue française et Conseil de la langue française et de la politique linguistique (éds), De Boeck supérieur : Paris -Bruxelles, p. 25-32.
- Enseignons.be 2013.
<http://www.enseignons.be/2013/12/14/l'immersion-bilingue-precoce-na-pas-deffets-negatifs-sur-les-apprentissages-scolaires/> [Consulté le 10 mars 2018].
- Grenz-Echo-Redaktion 2006. *Belgien 1830-2005. Deutschsprachige Gemeinschaft 1980-2005*, Grenz-Echo-Verlag , Eupen.
- Kern, R. 1999. *Beiträge zur Stellung der deutschen Sprache in Belgien*. Université de Louvain, Recueil de Travaux d'Histoire et de Philologie, 7e série, fascicule 9.
- Lambert, W., Tucker, M. 1972. The Effects of Bilingualism on the Individual: Cognitive and Sociocultural Consequences. In: Hornby P.A. (ed.) *Bilingualism: psychological, social and educational implications*. New York, Academic Press, p.15-27.
- Mollers, H., questions parlementaires: http://www.pdg.be/desktopdefault.aspx/tabid-4891/8665_read-50379 [Consulté le 10 mars 2018].
- Pabst, K. 1964. *Eupen-Malmedy in der belgischen Regierungs- und Parteienpolitik 1914-1940*, Aachen.
- Pisa: http://www.ostbelgienstatistik.be/desktopdefault.aspx/tabid-5365/9307_read-50556/ [Consulté le 10 mars 2018].
- Schriftenreihe des Ministeriums der DG 2008. *Unterricht und Ausbildung in der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens*, Eupen
- Sereni, S. 2008. Lehr- und Lernbedingungen in der Primarschule in der Deutschsprachigen Gemeinschaft. In: Bos W, Sereni, S., Stubbe, T. 2008. *IGLU Belgien, Lese- und Orthografiekompetenzen von Grundschulkindern in der Deutschsprachigen Gemeinschaft*, Waxmann: Münster, p. 41-51.
- Stedje, A. 2007. *Deutsche Sprache gestern und heute* (6.Auflage), Wilhelm Fink Verlag : Paderborn.
- Witte, E. 2005. De constructie van België. In: Witte, E.,Gubin, E., Nandrin, P., Deneckere, G. : *Nieuwe geschiedenis van België*. Tielt, p. 29-230.

Notes

1. Rappelons que le système fédéral belge distingue des Communautés, compétentes en matière culturelle et des Régions jouissant d'autres compétences (par exemple en matière d'économie). De ce point de vue, les communes germanophones font partie de la Région wallonne.
2. Ce Conseil est institué en 2004 dans tous les États ayant l'allemand comme langue officielle pour proposer une orthographe unique. Il compte dix-huit représentants d'Allemagne, neuf de Suisse, neuf d'Autriche, un du Liechtenstein, un du Tyrol italien et un Belge germanophone, plus le Président. Ce Conseil a proposé en 2006 une réforme de l'orthographe acceptée par les instances politiques des pays cités. Les dispositions ainsi adoptées sont applicables dans l'administration et dans les écoles (Bouillon, 2011b).
3. L'ensemble de ces dispositions peut être retrouvé (en allemand) dans les publications de la Commission européenne EURYDICE concernant la Communauté germanophone et se trouve sur la page d'accueil officielle de celle-ci.
4. „Wir müssen wieder mehr junge Menschen für den Lehrerberuf begeistern, das Image des Berufs verbessern und eine attraktive und qualitativ hochwertige Ausbildung anbieten. Deshalb möchte die Deutschsprachige Gemeinschaft ihre Primarschullehrer künftig auf Masterniveau ausbilden. „
5. Le sénateur Lambertz a été Ministre Président de la Communauté germanophone (1999 -2014) et est actuellement le Président du Comité des régions de l'Union européenne. Il a été un des acteurs majeurs de la construction de l'autonomie de la Communauté germanophone.
6. „Dank der Autonomie in Unterrichtsangelegenheiten konnten seit Beginn der 90-er Jahre des vorigen Jahrhunderts u.a.
 - a) die Schullandschaft systematisch reorganisiert werden, (Grundschulen überwiegend in Gemeindetragerschaft, Sekundarschulen ausgewogen verteilt in der Trägerschaft der Gemeinschaft und des freien Unterrichtswesens, eine einzige Hochschule in einer Trägerschaft sui generis), b) ein umfangreiches Infrastrukturprogramm in einer Höhe von etwa 500 Millionen Euro durchgeführt werden, c) ein modellhaftes Schulmedienprogramm verwirklicht werden, d) das Statut des Lehrpersonals radikal vereinfacht werden, e) zum Erhalt kleiner Dorfschulen Schulerhaltungsnormen gesetzlich verankert werden, die europaweit ihresgleichen suchen, f) wesentliche Voraussetzungen zum Erhalt und zur Verbesserung der Mehrsprachigkeit auf breiter Basis geschaffen werden, g) die Verwaltung der Schulen durch Einführung eines Middle-Managements wesentlich verbessert werden, h) die Unterrichtsqualität durch die systematische Einführung von Rahmenplänen bedeutend verbessert werden.“
7. „Die Zusammenlegung aller PMS- und Gesundheitszentren sowie des Dienstes für Kind und Familie zu einem „Zentrum für die gesunde Entwicklung von Kindern und Jugendlichen“ (bekannt unter dem Namen „Kaleido Ostbelgien“) war sicher eine der wichtigsten und umfangreichsten Reformen der letzten Jahre. Auf diese Weise wurde ein Dienst geschaffen, der die Kinder und Jugendlichen ab ihrer Geburt und während ihrer gesamten (vor)schulischen Laufbahn begleitet und die Eltern und Lehrenden im Rahmen ihrer Erziehungsarbeit in psychologischen, sozialen und medizinischen Belangen berät.“
8. „In pädagogischer Hinsicht liegt die größte Herausforderung im Unterrichtswesen der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens sicherlich darin, unsere Lehrerinnen und Lehrer im Umgang mit der wachsenden Heterogenität in unseren Klassenräumen zu stärken.“
9. „Der Fremdsprachenunterricht spielt in der Deutschsprachigen Gemeinschaft eine essentielle Rolle. Zur Verbesserung des Fremdsprachenunterrichtes hat die Regierung das Amt des Fachlehrers in der ersten Fremdsprache geschaffen. Auch die Klassenlehrkräfte dürfen weiterhin die erste Fremdsprache unterrichten unter der Bedingung, dass sie zwei wichtige Voraussetzungen erfüllen. Sie müssen zum einen die sprachlichen Kenntnisse vorweisen können und zum anderen nachweisen können, dass sie über fremdsprachliche Didaktikkenntnisse verfügen. Die Französischkenntnisse werden durch das international angewendete DELF-Programm nachgewiesen.“

10. „Drei Erkenntnisse lassen sich mit Gewissheit aus den bisherigen Erfahrungen ziehen: Große Zuständigkeitsübertragungen sind auch für die kleine DG verkraftbar. Die Autonomie führt in der Regel dank maßgeschneiderter Lösungsansätze zu qualitativen Verbesserungen. Bei der Ausgestaltung der Autonomie erweist sich die Zusammenarbeit mit Partnern jenseits der Sprach- und Staatsgrenzen oftmals als die bessere Lösung.“